

Terriers de **blaireaux** en milieu viticole



Quelle attitude adopter ?

Les blaireaux creusent parfois leurs terriers dans des vignes ou dans des cultures. Les galeries peuvent alors fragiliser le sol, qui peut s'effondrer au niveau de l'entrée et provoquer le renversement des tracteurs. Ce problème de sécurité peut être une réelle entrave aux activités agricoles et représente un risque humain à prendre en compte. Toutefois, détruire les animaux « gênants » ou obturer leur terrier ne fait que repousser le problème : une nouvelle famille s'installera inévitablement dans le même secteur à court ou moyen terme, car tout territoire vacant est réoccupé. D'autres solutions, pérennes, doivent donc être recherchées et apportées.

Pourquoi le blaireau choisit-il des secteurs cultivés ?

Les blaireaux sont des mammifères craintifs et inoffensifs. Très territoriaux, ils affectionnent la plupart du temps des secteurs calmes, loin des activités humaines et préservés de dérangement. Passant l'essentiel de la journée au fond d'un terrier, ils ont besoin d'un terrain suffisamment meuble et bien drainé pour installer leurs galeries. **En Alsace, ce sont notamment les pentes du piémont vosgien qui ont leur préférence** (même si l'on trouve des blaireaux sur l'ensemble de la région, de la plaine aux Hautes-Vosges).

Les blaireaux ont deux types de terriers : le « principal », qui est occupé par le clan toute l'année, et le ou les terriers dits « secondaires », qui accueillent

un ou plusieurs individus ponctuellement, à la manière de l'usage que certains d'entre nous font de leurs résidences secondaires. Le terrier principal est généralement composé de nombreuses gueules (ouvertures donnant accès à une galerie), tandis que les terriers secondaires n'en possèdent qu'une ou deux. **Ce sont en général ces derniers terriers qu'on trouve dans les cultures.**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

Tuer un blaireau ou boucher l'entrée de son terrier : des opérations inutiles et inefficaces

Les blaireaux sont très attachés à un territoire. **Si les galeries sont bouchées, ils creuseront facilement une nouvelle ouverture** ou contourneront l'obstacle, même si celui-ci est sensé les en dissuader (branches, pierres,...).



Les blaireaux rouvrent facilement un terrier bouché ou creusent à côté

L'élimination des animaux n'est pas plus efficace, car cela revient à rendre le territoire disponible pour d'autres individus, à court ou moyen terme : la solution n'est alors que temporaire, et donc non satisfaisante, voire contre-productive.

Terriers de blaireaux en milieu viticole : comment réagir ?

Lorsque des terriers de blaireaux sont situés dans une zone cultivée, **la première chose à faire est de vérifier si ces terriers provoquent des gênes avérées à l'activité agricole ou pas.**

1 Si ce n'est pas le cas (présence sur un talus ou en marge des cultures), **il est important de laisser les animaux dans ce terrier**, en l'état. En effet :

- le dérangement ou la destruction d'un terrier non problématique peut inciter les animaux à quitter ce terrier et à en creuser un nouveau dans un site proche, où il posera de réels problèmes (par exemple, au milieu d'une culture).
- maintenir un clan sur place permet de mieux se familiariser avec ses habitudes et de savoir précisément où sont ses galeries et comment elles évoluent.



Terrier situé sur un talus, non gênant pour la viticulture

- la présence de ce clan empêchera l'installation d'une nouvelle famille à proximité.

- si une seule gueule du terrier est gênante, il est possible de ne neutraliser que celle-là.

2 Si la présence de **terriers de blaireaux peut provoquer des renversements d'engins viticoles, les principes de sécurité exigent de neutraliser le problème.**

Une des **solutions d'urgence** consisterait à ce que l'exploitant agricole **cesse de cultiver cette partie de la parcelle**, la réservant ainsi entièrement aux animaux, le temps de trouver une solution acceptable pour toutes les parties. Cette étape doit être suivie de mesures concrètes, réalisées par exemple après la récolte (cf. paragraphe page ci-contre).

Le blaireau, quel statut en Alsace ?

Dans le Bas-Rhin, la chasse est interdite ; elle est réglementée dans le Haut-Rhin.

Le blaireau n'est pas inscrit sur la liste nationale des espèces dites nuisibles : il ne peut donc pas être piégé.



Un animal gênant ?

En dehors des terriers qu'il construit parfois dans des endroits qui perturbent les activités agricoles, **le blaireau est discret** (c'est la nuit qu'il est le plus actif), **farouche et inoffensif.**

Amateur de vers, d'escargots, de limaces et occasionnellement de rongeurs, **il est même considéré comme un auxiliaire des cultures**, aidant à réguler les pullulations de ces espèces.

S'agissant des dégâts aux cultures, n'oublions pas que le blaireau est solitaire quand il part à la recherche de nourriture. **Par conséquent, les dégâts qu'il occasionne parfois dans un champ de maïs sont minimes** (contrairement aux sangliers dont les groupes peuvent atteindre plusieurs dizaines d'individus).



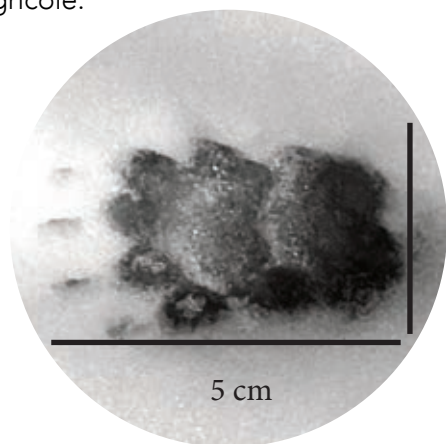
Placide, discret et farouche, le blaireau n'est gênant que dans certaines circonstances.

Comment faire fuir durablement des blaireaux d'un secteur où les terriers posent problème ?

Faire en sorte que des **blaireaux désertent un terrier revient à rendre ce terrier inhospitalier** ou impropre aux animaux sur le long terme. **Diverses méthodes ont fait leur preuve ; elles sont présentées dans le document annexe.** La plus simple consiste à utiliser des produits répulsifs olfactifs. Plus rarement, la pose d'un clapet anti-retour ou d'une clôture électrique peuvent être des alternatives plus efficaces.

Ces méthodes doivent impérativement être entreprises en dehors de la saison de reproduction des blaireaux (voir p.4). Dans tous les cas, demander l'avis d'un expert limitera les erreurs et améliorera les chances de succès.

Il reste essentiel d'avoir à l'esprit que la famille de blaireaux qui fuit un secteur se déplacera nécessairement sur un autre secteur pour créer un nouveau terrier. Réserver un espace potentiellement favorable (bosquet, talus végétalisé,...) à l'espèce, dans un rayon proche du terrier neutralisé, peut inciter les blaireaux en recherche d'un site alternatif à s'y installer. Les avantages de cette solution, si elle fonctionne, est que les animaux continueront d'occuper un territoire sur le même secteur (donc ne permettront pas l'intrusion d'un nouveau clan) et que leur terrier ne gênera plus l'activité agricole.

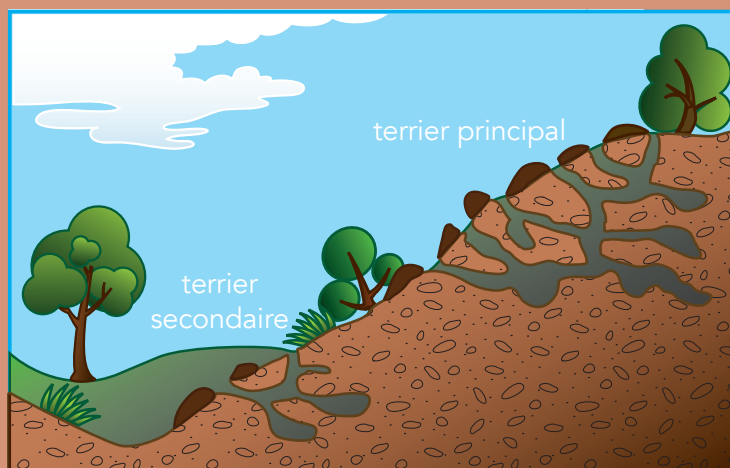


Plantigrade, le blaireau laisse des empreintes non confondables, similaires à celles d'un ours miniature.

Présence d'un terrier : qui l'occupe ?

Le blaireau n'est pas le seul à creuser des terriers et à les occuper. Renards et lapins de garenne ont ainsi les mêmes mœurs ; ces deux espèces utilisent d'ailleurs parfois les terriers du mustélidé, voire cohabitent avec lui. Avant d'agir, **il est donc primordial de s'assurer qu'il s'agit bien de blaireaux.** Les indices à repérer sont les suivants (au moindre doute, contactez-nous) :

- une ou plusieurs gueules (ouvertures) distantes d'une douzaine de mètres environ,
- coulées : sentiers empruntés par les animaux qui passent systématiquement au même endroit pour se déplacer en dehors du terrier, laissant des traces nettes, où l'herbe ne repousse pas ou peu,
- gouttières (voie d'accès à l'intérieur de la gueule) ; le blaireau n'entre et ne sort pas en ligne droite de son terrier mais en suivant une trajectoire courbe, en forme de virgule et creusée,
- galeries descendantes (et non horizontales),
- empreintes similaires à celle d'un ours, en modèle réduit,
- présence éventuelle de latrines (dépression dans le sol dans lequel l'animal laisse ses déjections),
- cône de déblais de terre devant la gueule,
- déblais d'herbes sèches ou de feuilles mortes devant la gueule (les blaireaux remplacent régulièrement ou aèrent leur litière).



Première étape : repérer les indices de présence pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un blaireau

CARTE D'IDENTITE

Nom : Blaireau d'Europe (*Meles meles*)

Famille : mustélidés (le plus grand d'Europe)

Taille : entre 70 et 90 cm (corps) + 20 cm de queue. 30 cm au garrot.

Poids : entre 12 et 20 kg (au début de l'hiver)



Activité

Le blaireau est actif essentiellement la nuit, hormis en plein été où il sort avant la tombée du jour pour disposer de suffisamment de temps pour trouver sa nourriture. Cette activité se déroule toute l'année, même en hiver (pas d'hibernation).

Habitat

Milieu : on trouve des blaireaux sur l'ensemble du territoire alsacien. Les milieux qu'il affectionne le plus allient un bon couvert végétal et des sols meubles et bien drainés.

Terrier : le terrier du blaireau s'étend sur 10 à 15 m de long et 5 m de large (parfois plus). Il présente plusieurs entrées (ou gueules) et est toujours doublé de terriers dits secondaires, qui servent ponctuellement de refuge, tout au long de l'année ; ces derniers peuvent être localisés à plusieurs centaines de mètres des principaux.

Cohabitation : le blaireau peut cohabiter avec d'autres mammifères, tels que lapins et renards. Une fois abandonnée, sa galerie peut servir de gîte au putois, à la salamandre, au chat sauvage...

Nourriture

Le blaireau est omnivore. Ses sens les plus développés sont l'ouïe et l'odorat. Son régime alimentaire varie d'une région et d'une saison à l'autre. En Alsace, sa préférence se porte majoritairement sur les lombrics et les limaces, ainsi que sur les gros insectes, les baies sauvages, les fruits, les céréales et les amphibiens. En hiver, il consomme occasionnellement des charognes et des rongeurs. Sa réputation de mangeur d'œufs ou de petit gibier à plumes est injustifiée.

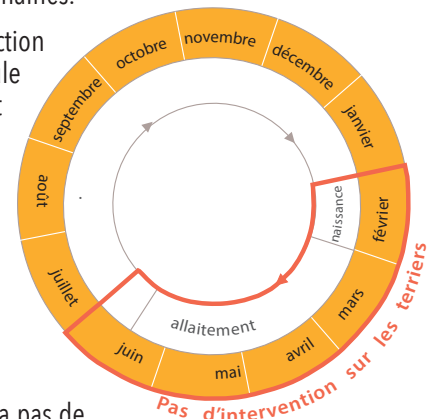
Vie sociale

Les blaireaux ne sont généralement pas des animaux solitaires. La structure d'un groupe varie en fonction de la densité d'indi-

vidus sur un territoire donné : il peut aller du couple jusqu'à une quinzaine d'individus. La vie sociale est très développée.

Les femelles donnent généralement naissance à 2 ou 3 petits, qui sont élevés au fond de leur terrier jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 6 semaines.

Le succès de la reproduction est toutefois faible (seule une femelle sur 3 met bas), faisant des blaireaux une espèce peu prolifique.



Menaces

En Alsace, le blaireau n'a pas de prédateurs naturels. L'espèce souffre principalement du morcellement et de la disparition de son habitat, des collisions contre les véhicules et du braconnage (ou de la chasse dans le Haut-Rhin).

Effectifs

L'étude menée en Alsace depuis les années 2000 montre que la population de blaireaux n'est plus en augmentation depuis une quinzaine d'années (rappelons que l'espèce a frôlé l'extinction dans les années 80 suite au gazage mené massivement pour lutter contre la rage vulpine ; seul l'arrêt de ce gazage a permis aux effectifs de remonter et d'atteindre les niveaux actuels, stables).

Crédits photos : Jean-Pierre Bedez, Pascal Gerold, Jérémie Lamotte, Cathy Zell



LPO Alsace
Pôle Médiation Faune Sauvage
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
03 88 22 07 35
<http://alsace.lpo.fr>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

Neutraliser un terrier : comment procéder



Cohabitation possible

Lorsqu'il est possible de cohabiter avec l'animal, **privilégier cette solution présente l'avantage de stabiliser la situation**. Un blaireau ou une famille non dérangé n'a en effet pas tendance à se déplacer ou à agrandir son terrier outre mesure.

Afin de sécuriser durablement le site, il peut être utile d'enterrer des traverses de chemin de fer ou des poutrelles aux endroits problématiques, là où les engins agricoles passent et sont susceptibles de basculer.

Cohabitation impossible

Dans le cas où une cohabitation n'est pas possible, **l'idée majeure à retenir est de faire fuir durablement tout individu du site**, de boucher entièrement l'ensemble des galeries, de guêter sur le long terme la venue d'un nouveau clan et d'agir pour dissuader ce dernier de s'installer à son tour.

Agir vite, dès qu'une nouvelle gueule apparaît, s'impose.

Méthode à privilégier : usage de répulsifs olfactifs

Le répulsif olfactif est un produit à base de savon noir et de piments (sans danger pour les cultures) qui, pour un animal ayant un odorat 800 fois supérieur au nôtre, représente une véritable agression (un peu comme si l'on remplissait notre habitation avec du gaz lacrymogène). Il est utilisé pour faire fuir l'animal de son terrier, lorsqu'il est avéré que le terrier est occupé (ne pas utiliser le produit de manière préventive !)

Comment utiliser le répulsif

- Planter un piquet dans l'entrée du terrier et y attacher une bande de tissu d'1,50 m environ, imbibée de produit répulsif ;
- Pousser la bande de tissu le plus profondément possible dans le terrier au moyen d'un bâton, de telle sorte à ce que la bande de tissu soit tendue à l'intérieur du terrier (l'odeur du répulsif ne doit pas rester simplement dans la gueule du terrier mais doit pénétrer jusque dans les chambres qu'utilise le blaireau) ;
- Vaporiser l'équivalent de 2 bouchons de produit autour de la gueule du terrier (à environ 2 m) ;
- Une fois par semaine, renouveler les opérations.

A chaque passage, il est important de contrôler l'activité du site. Pour ce faire, disposer des brindilles dans la gouttière et dans la coulée menant au terrier (une épaisseur suffisante pour couvrir complètement le sol). Si entre deux contrôles du

site, aucune brindille n'a été déplacée, l'animal n'est pas passé.

D'autres signes montrent la désertion du site : présence d'une toile d'araignée dans la gueule, amoncellement de terre à l'entrée,... (si le blaireau est présent il entretient son habitat, gardant la gueule « propre »).

Après une durée variant entre 3 et 5 semaines sans activité sur le site, une obturation complète du terrier peut être réalisée.



La pose d'un tissu imbibé de produit répulsif, remplacé tous les 7 jours, incite une famille à quitter son terrier



L'obturation du terrier

Il est possible de boucher un terrier **lorsque la désertion du terrier et du site est avérée.**

Pour ce faire, la meilleure méthode revient à disposer de la terre à l'entrée des galeries, puis à la faire couler au fond du terrier au moyen d'un flux d'eau. L'objectif est de combler l'ensemble des galeries, sur toute leur profondeur, sous peine de voir l'animal réinvestir les lieux. Avoir une citerne d'eau à proximité, voire deux, permet la réalisation de cette opération.

Le rebouchage peut être terminé, en plaçant de grosses pierres aux endroits où étaient situées les gueules, puis en les recouvrant d'une couche de terre. Ainsi obturées, les galeries ne peuvent être rouvertes.

Le site peut toutefois rester potentiellement intéressant pour l'espèce (couvert végétal, pente, sol meuble et bien drainé, proximité d'une source de nourriture...) et implique donc qu'un nouvel animal puisse à court ou moyen terme installer un nouveau terrier à proximité.

Seule une vigilance régulière et la pose immédiate de répulsifs rendront petit à petit le site inhospitalier pour l'espèce et éloigneront durablement les animaux.

Où se procurer du répulsif olfactif ?

CONTACTEZ-NOUS !

Les méthodes alternatives

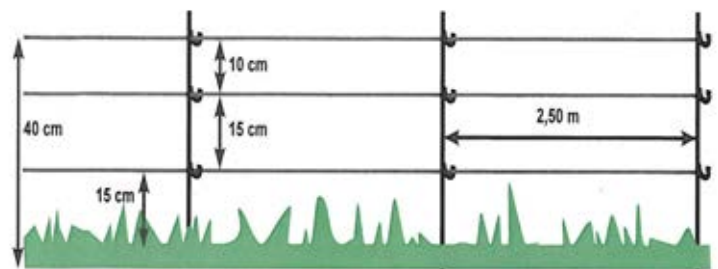
La pose de clapets anti-retour



Dans certaines situations urgentes, il est possible d'installer un clapet anti-retour, **en dehors des périodes critiques** (février-juin). A la nuit tombée, l'animal sortira de son terrier mais ne pourra pas y retourner. La pose de produit répulsif autour des gueules complète efficacement ce dispositif. Un suivi assidu du site est indispensable.

L'installation de clôtures électriques

Il peut être envisagé de dissuader des blaireaux de fréquenter un site en installant une clôture électrique, qui se situera entre le terrier principal et le terrier secondaire (ce dernier étant susceptible d'être situé en zone viticole, et donc de gêner). Cette clôture devra être suffisamment longue et basse. L'intérêt est qu'elle peut également freiner le passage de sangliers, souvent amateurs de raisins.



Mesures idéales d'une clôture efficace contre l'intrusion de blaireaux

L'utilisation de ces techniques, pour qu'elles soient efficaces, suppose une parfaite connaissance des moeurs de l'animal. L'avis d'un expert s'impose, faute de provoquer des situations contraires aux résultats escomptés.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



Ligue pour la Protection des Oiseaux - GEPMA

Service Médiation Faune Sauvage
03 88 22 07 35 - alsace.mediation@lpo.fr